

## **Compte-rendu de la réunion de la commission accessibilité du 9 mars 2016 à 18 heures**

Présents : Henri Saint Jean, Jean-Jacques Lassus, Jean-Noël Magis, Pascale Lespade, Eliane Noblia, Eliane Aizpuru, Pantxo Michelena.

Absentes ou excusées : Bernadette Jougleux, Maryannick Hirigoyen, Yvette Heguy.

Dans un premier temps, la commission a examiné le questionnaire du baromètre de l'accessibilité qui a été envoyé le 15 janvier 2016.

La prochaine fois, la commission a souhaité que le questionnaire soit renseigné par tous les membres de la commission lors de la séance de fin d'année 2016.

Dans un second temps, la commission a fait le tour des aménagements envisagés sur le document de l'Ad'AP. La commission a décidé d'utiliser les 70 000 € prévus sur le budget primitif à la fois sur l'Ad'AP (plutôt par classe de travaux, par exemple tous les WC, tous les escaliers...), ainsi que sur l'accessibilité (passages protégés, trottoirs...). Ces aménagements seront discutés en commission des travaux et programmés probablement en fin d'année.

Ensuite, la commission a décidé de réaliser un parcours dans la ville de Cambo avec les membres du Conseil municipal simulant un handicap soit en fauteuil roulant, soit les yeux bandés ou les oreilles bouchées. Ce parcours pourrait avoir lieu en septembre-octobre 2016, une fois les travaux d'aménagement de la place de l'Eglise terminés et l'été passé. Ceci a déjà été envisagé lors d'une précédente réunion mais n'a pas été mis en place.

La mairie a reçu un e-mail de Mme Vignau-Loustau (Conseil départemental) nous invitant à postuler à l'opération « Recueil de réalisations exemplaires » engagée par le Ministère de l'Energie, de l'Ecologie et de la Mer. Cette action concerne les communes de moins de 10 000 habitants qui ont réalisé des opérations d'aménagement en centre-bourg. Les opérations les plus vertueuses en terme d'accessibilité, mais également en qualité urbaine et paysagère, feront l'objet dans un premier temps d'un examen par le CEREMA. Les réalisations les plus remarquables seront citées dans « Le recueil 2016 des belles pratiques et des bons usages en matière d'accessibilité de la cité ». Après discussion, la commission décide d'engager sa candidature. M. Magis en informera la directrice des services techniques. Pour le dépôt du dossier, Mme Vignau-Loustau propose son assistance.